

Guide de gestion des zones humides du haut bassin de la Dordogne



EPIDOR a réalisé un inventaire communal des zones humides et un guide de gestion. Le document propose une méthodologie et des recommandations pratiques de protection et de conservation, applicables notamment dans le cadre des procédures de planification de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (SCOT, PLU...). Il recense également les ressources et les contacts utiles pour mettre en oeuvre des actions.

Auteurs du document : EPIDOR

Diffuseur des métadonnées : EPIDOR, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Guides, gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL

Date : 2011-08-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-85745

Langue : Français

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/guide_zh_hte_dordogne.pdf

Commune : AIX (19002), BORT-LES-ORGUES (19028), CONFOLENT-PORT-DIEU (19167), EYGURANDE (19080), FEYT (19083), LAMAZIÈRE-HAUTE (19103), LAROCHE-PRÈS-FEYT (19108), MARGERIDES (19128), MERLINES (19134), MONESTIER-MERLINES (19141), MONESTIER-PORT-DIEU (19142), SAINT-BONNET-PRÈS-BORT (19190), SAINT-ÉTIENNE-AUX-CLOS (19199), SAINT-JULIEN-PRÈS-BORT (19218), SAINT-VICTOUR (19247), SARROUX (19252), THALAMY (19266), BASVILLE (23017), CROCQ (23069), FLAYAT (23081), MALLERET (23119), SAINT-AGNANT-PRÈS-CROCQ (23178), SAINT-MERD-LA-BREUILLE (23221), SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE (23224), ANTIGNAC (15008), APCHON (15009), BEAULIEU (15020), CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL (15038), CHANTERELLE (15040), CHEYLADE (15049), COLLANDRES (15052), CONDAT (15054), DIENNE (15061), LANDEYRAT (15091), LANOBRE (15092), LAVIGERIE (15102), LE CLAUX (15050), LUGARDE (15110), MARCENAT (15114), MARCHASTEL (15116), MONTBOUDIF (15129), MONTGRELEIX (15132), RIOM-ÈS-MONTAGNES (15162), SAINT-AMANDIN (15170), SAINT-BONNET-DE-CONDAT (15173), SAINT-ÉTIENNE-DE-CHOMEIL (15185), SAINT-HIPPOLYTE (15190), SAINT-SATURNIN (15213), SÉGUR-LES-VILLAS (15225), TRÉMOUILLE (15240), VEBRET (15250), ANZAT-LE-LUGUET (63006), AVÈZE (63024), BAGNOLS (63028), BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE (63038), BOURGLASTIC (63048), BRIFFONS (63053), CHAMBON-SUR-LAC (63077), CHASTREIX (63098), COMPAINS (63117), CROS (63129), ÉGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES (63144), ESPINCHAL (63153), FERNOËL (63159), GIAT (63165), LABESSETTE (63183), LA BOURBOULE (63047), LA GODIVELLE (63169), LAQUEUILLE (63189), LARODDE (63190), LASTIC (63191), LA TOUR-D'Auvergne (63192), MESSEIX (63225), MONT-DORE (63236), MURAT-LE-QUAIRE (63246), ORCIVAL (63264), PERPEZAT (63274), PICHERANDE (63279), SAINT-ALYRE-ÈS-MONTAGNE (63313), SAINT-DONAT (63336), SAINT-GENÈS-CHAMPESPE (63346), SAINT-GERMAIN-PRÈS-HERMENT (63351), SAINT-JULIEN-PUY-LAVÈZE (63370), SAINT-SAUVES-D'Auvergne (63397), SAINT-SULPICE (63399), SAVENNES (63416), SINGLES (63421), TAUVES (63426), TRÉMOUILLE-SAINT-LOUP (63437), VERNEUGHEOL (63450)

Département : CORREZE (19), CREUSE (23), CANTAL (15), PUY-DE-DOME (63)

Région : LIMOUSIN (74), AUVERGNE (83)

Masse d'eau : La Dordogne de sa source au confluent du Vendeix (inclus) (FR107B) , La Sumène du confluent du

Violon au lac de l'Aigle (FR109), La Véronne de sa source au confluent de la Rhue de Cheylade (FR110A) , La Rhue du confluent de l'Espinchal au confluent de la Santoire (FR112B), La Petite Rhue du confluent de la Véronne au confluent de la Rhue (FR110B), La Petite Rhue de sa source au confluent de la Véronne (FR110C) , La Santoire du confluent du Drils (inclus) au confluent de la Rhue (FR111) , La Rhue du confluent de la Santoire au barrage de Marèges (FR112A), La Tialle de sa source à la retenue de Bort-les-Orgues (FR102) , La Tarentaine du confluent du Neuffonds au confluent de la Rhue (FR103), La Burande de sa source à la retenue de Bort-les-Orgues (FR104), La Clidane de sa source au confluent du Chavanon (FR105) , La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les-Orgues (FR106A), La Ramade (Chavanon) de sa source à l'étang de la Ramade (FR106B), La Tarentaine de sa source au confluent du Neuffonds (FR346) , La Dordogne de la retenue de Bort-les-Orgues au barrage de Marèges (FR347B), La Sumène de sa source au confluent du Violon (FR478) , La Santoire de sa source au confluent du Drils (FR479) , La Rhue de sa source au confluent de l'Espinchal (FR480), L'Espinchal de sa source au confluent de la Grande Rhue (FR497) , La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon (FR498A), La Dordogne du confluent du Vendeix à la retenue de Bort-les-Orgues (FR107A), Volcanisme cantalien - BV Adour-Garonne (FG011), Volcanisme du Cézallier - BV Adour-Garonne (FG060), Volcanisme du Mont-Dore - BV Adour-Garonne (FG061), Massif du Cézallier BV Loire (GG097), LAC DE BOURDOUZE (GL126), LAC CHAMBON (GL127), LAC DES BORDES (GL131), Retenue de Bort-les-Orgues (FL18), Retenue des Chaumettes (FL31), Lac Chauvet (FL32), Lac de Lastiouilles (FL53), Étang de Méouze (FL63), Étang de la Ramade (FL82)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/guide-de-gestion-des-zones-humides-du-haut-bassin-de-la-dordogne0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

